



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Présents: M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M David VIRENQUE, Mme Hélène LAVEDRINE, Mme Aimeline REY BETHBEDER, Mme Liliane MOYEN, M. Alain LABESCAT, M. Robert GIMENEZ, M Alexandre ALVES, M Sylvain CAZENAVE, Mme Martine CAVAILLOLE, M. LABORDE-GANNE, Mme Aurélie MARQUE-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CUYEU

I) VOTE PV DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2023

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le rapport d'activité de la CCLO a été transmis aux élus.

Le conseil de communauté a adopté la répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales. Le montant appelé auprès de la commune de Lacq dépasse les 70 000 €.

Une plateforme expérimentale a été mise en œuvre afin d'effectuer les déclarations de dommages sur le réseau de télécommunication.

La CCLO souhaite favoriser le traitement des biodéchets.

La CCLO vient de voter un soutien financier de 25 000 € pour le projet de la Caminade.

Au regard de l'importance des projets économiques à venir, le PLH devra favoriser la construction de 1300 logements.

La PME lyonnaise Elyse Energy vient de lancer la concertation préalable au projet E-CHO. Cette société souhaite s'installer sur des terrains de la CCLO pour produire du e-méthanol, (carburant de remplacement fabriqué avec de l'électricité provenant de sources décarbonées), utilisé pour la peinture, le textile ou encore le plastique. Le groupe compte également développer, du carburant d'avion durable (e-biokérozène, bioJet), à partir de déchets de bois (biomasse) avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 70% promise par rapport au kérosène.

Les sites de production d'e-méthanol (e M-lacq) serait situé à Lacq et Mont sur 20 hectares, celui d'e-biokérozène (BioTJet) à Pardies et Besingrand sur 45 hectares, celui d'hydrogène (Hylacq) à Mourenx, Pardies et Noguères sur 20 hectares.

Le projet prévoit la création de 110 emplois, directs et indirects, d'ici 2027.

L'e-méthanol doit être produit avec de l'hydrogène bas carbone, obtenu par électrolyse de l'eau utilisant de l'électricité bas carbone et de CO2 issu de procédés industriels tiers ».

Un contrat local de santé a été signé.

La CCLO est en train de travailler sur son projet de budget.

III) ADMINISTRATION GENERALE

1) Modalités d'utilisation des salles communales.

Une réflexion concernant les modalités d'utilisation des salles communales notamment par les extérieurs doit être engagée en début d'année.

L'Amicale souhaite qu'une réunion réunissant les diverses associations communales soit organisée pour faire le point sur la totalité des événementiels prévus sur le territoire communal.

2) Rapports annuels sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Les rapports concernant l'eau et l'assainissement transmis par le Syndicat Mixte Gave et Baise et le Syndicat des Trois Cantons sont approuvés.

3) Signature avec la Fibre 64 d'une convention bouclier sécurité

La Fibre64 est un opérateur de services publics numériques. Elle encourage les communes à renforcer leurs contrats de prestation sur le volet cybersécurité. Pour cela, elle offre le « Bouclier Cyber64 », aux communes. Le conseil décide de signer une convention avec le syndicat la Fibre 64 afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif.

IV : PERSONNEL

Le conseil décide d'adhérer au dispositif de conseil juridique en matière de contentieux proposé par le CDG 64.

V) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE-PROGRAMMATION CULTURELLE

La rentrée des 4 classes s'est bien déroulée. Les effectifs sont stables. Ils seront plus que préoccupants pour la prochaine rentrée scolaire. Un logement au niveau de la cité du Trèfle doit se libérer. L'accueil de familles avec enfants sera privilégié.

Des travaux de remplacement des stores viennent d'être effectués. L'électrification du portail reste à finaliser. Des films ont été installés sur la cantine et la garderie.

Suite au diagnostic réalisé par le syndicat territoire d'énergie des travaux complémentaires pourraient être réalisés.

L'Association des Parents d'Elèves organisera un marché de Noël le 03 décembre.

Le Noël des enfants est prévu le 08 décembre.

L'école envisage de mener un projet environnemental.

Une synthèse du dernier conseil d'école est réalisée.

La commission culture doit se réunir prochainement pour travailler sur la programmation culturelle de 2024.

VI) FINANCES

1) Décision modificative 1

Le conseil valide la décision modificative portant respectivement sur des transferts de crédits impactant les sections d'investissement et de fonctionnement.

2) Mise en sécurité d'immeuble : opération pour compte de tiers

Le Président du Tribunal judiciaire a rendu en septembre son ordonnance demandant à la commune de procéder à la démolition de la grange de la propriété LAFFITTE.

Les réseaux Télécoms et électriques doivent être déplacés.

Suite à consultation, il est proposé de retenir l'offre de la société économiquement la plus avantageuse. Une réunion de lancement des travaux se tiendra sur place avec les riverains le 20 novembre 2023. Les travaux devraient quant à eux débiter le 23 novembre.

La réalisation de ces travaux sera financée dans le cadre d'une opération pour compte de tiers.

3) 3^{ème} attribution de subventions

Le conseil valide la 3^{ème} attribution de subventions de l'année 2023.

Un point sur la situation de l'association les Foulées du Bassin de Lacq et sur les Comités des fêtes est effectué.

4) Elan Béarnais

Le conseil décide de renouveler son partenariat avec l'Elan Béarnais qui évolue désormais en PRO B en achetant uniquement des places de basket qui seront mises à disposition de la population.

5) Attribution de compensation versée par la CCLO

Le montant des attributions de compensation doit être revu pour intégrer le transfert auprès de l'intercommunalité de la compétence urbanisme et les conséquences financières liées à cette évolution.

6) Autorisation de mandatement avant vote du budget

Avant le vote du budget primitif, la Commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice. Toutefois, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits engagés par anticipation suivant ces procédures sont inscrits au budget lors de son adoption. Les restes à réaliser n'étant pas suffisants pour honorer des dépenses se rapportant à certaines opérations, le conseil décide d'autoriser d'ores et déjà certaines affectations.

VI) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

1) Local technique

La proposition de M. Chevalley a été retenue pour le projet de centre technique municipal. Il est en train de travailler sur l'esquisse.

Le souhait de la collectivité est de pouvoir déposer la demande de permis de construire avant la fin de l'année. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pourrait ainsi, ensuite, être formalisé.

2) Local médical

Le conseil décide de mettre à disposition un nouveau local auprès de SANTAT pour installer le siège social d'une nouvelle structure. La conclusion d'une convention d'occupation précaire qui déroge au statut des baux professionnels pourrait être mise en place. Une subvention complémentaire est allouée à SANTAT pour assurer le fonctionnement du centre de santé.

M le Maire informe l'assemblée des démarches engagées concernant l'accueil d'un médecin sur la commune.

3) Salle des sports

Le traitement des infiltrations en toiture a été effectué. L'entreprise CHOUARD est également intervenue pour supprimer les translucides.

4) Stade

Des travaux sur le stade d'honneur ont été réalisés. Ils avaient été reportés afin de ne pas immobiliser les deux terrains. Le stade d'entraînement a été repris. Une clôture a été installée au droit des jeux pour enfants. Le SCALA demande un accès internet et des buts repliables. Un robot de remplacement sans fil a été installé.

VII) URBANISME

a) Révision allégée du PLU

Une révision a été engagée par la CCLO désormais compétente en la matière concernant la possibilité d'installer des champs de photovoltaïque sur d'anciens puits. La phase de concertation s'est achevée. La CCLO vient de délibérer sur ce dossier. Une réunion avec les personnes publiques associées vient de se tenir.

b) Travaux sur le PLUi

Un point sur la procédure PLUi qui vient d'être engagée par la CCLO est effectué. Un groupe de travail a été constitué pour lister l'ensemble des points posant problème au niveau du PLU communal. Diverses réunions se sont tenues à la CCLO sur ce sujet.

Le dossier PLUi est mené en parallèle des dossiers PLH et PCAET.

Au regard des projets de développement économique qui devraient voir le jour prochainement sur le territoire, il faudra attirer de nouveaux salariés qu'il faudra capter sur le territoire et loger. Il sera important de mettre en place une offre de logements en adéquation avec les besoins actuels et futurs, prenant en compte les différents profils.

Le PLH devra prendre en compte ces considérations. Un recensement des logements vacants a été effectué.

Un recensement agricole est en voie de finalisation. La CCLO vient de transmettre aux communes un projet de trame urbaine qui vient d'être étudié. Il en ressort qu'aucune des propositions n'est acceptable.

Les propriétaires de terrains actuellement constructibles doivent être rencontrés le 28 novembre 2024.

La commune est également invitée à travailler sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Le conseil décide d'intégrer dans ces zones tout le territoire communal sauf les Eglises, les écoles, l'oratoire d'Herm, les zones agricoles.

c) Contentieux d'urbanisme

Le terrain Piaser a été débroussaillé. Le coût desdits travaux sera mis à la charge des héritiers. Leur notaire a été actionné.

VIII) PROJET DE COMMUNE NOUVELLE

Les conseils municipaux lors du conseil du 25 juillet ont approuvé la création d'une commune nouvelle entre Lacq et Urdès. L'arrêté portant création de la commune nouvelle a été signé le 07 novembre.

Une réflexion concernant le nouveau logo est en lien avec les services de la CCLO.

Un aménagement de la salle du conseil s'imposera.

L'acquisition d'un véhicule complémentaire a été réalisée.

Une réunion s'est tenue le 16 octobre avec les services du Trésor Public.

Un rétroplanning de l'ensemble des tâches à réaliser est en cours de réalisation.

Des rencontres avec les associations impactées par la création de la commune nouvelle sont en train de se dérouler. Des évolutions de noms s'imposeront. Un point est effectué sur les réunions qui se sont tenues avec les comités des fêtes. La constitution d'une structure chargée d'assurer l'animation sur le territoire de la commune élargie est nécessaire.

Le nouveau conseil sera installé **le jeudi 04 janvier à 19h00**.

La cérémonie des vœux pourrait **se tenir le 11 janvier 2024**.

Un concert du nouvel an est programmé le **19 janvier 2024** à la salle de l'Agora.

Le repas des aînés se déroulera le **20 janvier 2024 à la salle du Caminaou.**

La commune déléguée existera jusqu'au prochain renouvellement électoral.

Suite à la création de la commune nouvelle, l'adressage devra être repris.

Les conditions de mise à disposition des diverses salles, la réalisation des états des lieux doivent être harmonisées : salle d'Elisa, Vieux Chêne, Agora, associations, Caminaou. Une réflexion concernant la tarification doit être engagée.

Les interventions techniques sur le territoire élargi seront encadrées : un imprimé de demande d'intervention sera mis en place.

La polyvalence des agents sera nécessaire pour assurer l'ensemble des missions de la commune nouvelle.

L'organigramme reste à définir.

Un dossier doit être déposé en Comité Social Technique Intercommunal concernant le régime indemnitaire.

IX) QUESTIONS DIVERSES

a) Projet d'implantation

La commune vient d'être interpellée par un de ses administrés concernant la possibilité d'installer un Food truck proposant des produits asiatiques à côté du rond-point Pierre Angot. Accord du conseil.

b) Demande d'acquisition parcelle

Mme Peilhet et M. Maysonnave souhaitent acheter la parcelle AD 495 qui jouxte leur propriété et qui est située au quartier Mariaü. Accord du conseil.

c) Remerciements

Il est fait état des remerciements de l'Association secours Catholique, restos du cœur, des dames pour le voyage effectué en septembre.

M. le Maire a été approché par un particulier concernant la possibilité de mettre en place des outils de piégeage de frelons asiatiques. Cette démarche pourrait être étudiée sur le territoire de la CCLO.

d) Dates à retenir

- ✓ 23 et 24 novembre 2023 : collecte de la banque alimentaire,
- ✓ Novembre/Décembre 2023 : Téléthon
- ✓ le 03 décembre 2023 : marché de Noël
- ✓ le 08 décembre 2023 : Noël des enfants
- ✓ le 13 décembre 2023 : repas du personnel
- ✓ le 18 décembre 2023 : colis de Noël
- ✓ le 04 janvier 2024 : installation conseil municipal
- ✓ 11 janvier 2024 : vœux
- ✓ 19 janvier 2024 : concert Osso
- ✓ 20 janvier 2024 : repas des aînés salle du Caminaou

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Le Secrétaire de Séance

Nathalie CUYEU



Le Maire,

Didier REY



